

L'Adresse—M. Mazankowski

Cependant, permettez-moi de revenir sur une question au sujet de laquelle le ministre était à l'époque le principal porte-parole, du moins dans l'opposition. Le 13 septembre 1983, il a déclaré:

Je dois vous dire, monsieur le Président, qui à notre avis le Canada n'est pas prêt à voir démanteler le Corbeau.

Il a ajouté:

... l'objectif de nos amendements est de maintenir l'actuel tarif du Nid-de-Corbeau pour les producteurs canadiens et au moins de le garantir, selon sa forme statutaire actuelle, ... jusqu'en 1985-1986.

Le ministre a poursuivi en ces termes:

Nous estimons, sur la foi des témoignages présentés au comité, qu'il est clairement dans l'intérêt du producteur de conserver le tarif du Nid-de-Corbeau.

Le ministre pourrait-il nous exposer la position et la politique de son parti, car cela concerne son ministère, et nous préciser s'il entend bloquer le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau? Est-il disposé à le faire rétroactivement au 1^{er} août dernier?

M. Mazankowski: Monsieur le Président, je suis heureux que le député ait posé cette question, même si elle était quelque peu tarabiscotée.

M. Benjamin: Je n'ai fait que citer le ministre. S'il trouve cela tarabiscoté, c'est bien dommage.

M. Mazankowski: Eh bien, ce n'est pas là la politique avancée durant la dernière campagne électorale, et le député le sait pertinemment. Il ne devrait donc pas essayer d'induire les gens en erreur ni de déformer les faits.

M. Tobin: Vous êtes trop susceptible.

M. Mazankowski: Non, le ministre ne l'est pas du tout.

M. Tobin: Que si!

M. Mazankowski: Certainement pas. Je dispose de dix minutes. Je puis prendre plus de temps. Je cherche à répondre au plus grand nombre de questions possible.

M. Tobin: Vous avez l'épiderme sensible.

M. Mazankowski: Je n'ai pas du tout l'épiderme sensible non plus.

Le président suppléant (M. Charest): A l'ordre!

M. Mazankowski: La position de notre parti était que le gouvernement bloquerait toute nouvelle hausse des tarifs-marchandises tant qu'il ne connaîtrait pas les résultats de la révision que la loi prévoit, et tant qu'il n'aurait pas évalué la capacité de payer des agriculteurs. Le tarif-marchandises en vigueur à ce moment-là était celui qui avait été annoncé le 27 avril 1984 pour l'année-récolte 1984-1985.

M. Blaikie: Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre des Transports au sujet des chemins de fer. Le ministre est parfaitement au fait de l'inquiétude que j'éprouve, à l'instar de beaucoup d'autres, au sujet des trains sans fourgon de queue. J'espère qu'il accédera à la demande du député de Regina-Ouest (M. Benjamin) de tenir des audiences non seulement à Vancouver, à Winnipeg, à Moncton et à Ottawa, mais également dans les autres villes où le ministre lui-même tenait naguère à ce que la Commission des transports tienne des audiences.

Monsieur le Président, ma question porte sur certains propos que le président du CN aurait tenus relativement à l'avenir du programme de fabrication aux ateliers de sa société à Transcona. Le président LeClair aurait déclaré en effet que la construction de wagons à charbon à cet endroit—le ministre se souvient sans doute de ce programme—avait été un accident qui s'était produit une fois et qui ne risquait pas de se reproduire. Pour commencer, le ministre sait-il qu'il ne s'agissait pas d'un cas isolé? Il y avait là-bas un projet de wagons pour les copeaux de bois et au moins un autre projet de fabrication, si bien que ce n'est pas un cas isolé. En tout cas, ce n'en était pas aux yeux de tous ceux d'entre nous qui s'intéressaient à Transcona. Nous pensions qu'il s'agissait d'un nouveau pas vers la fabrication dans l'ouest du Canada où ce genre de travail pouvait être effectué sur place. Le ministre s'intéresse-t-il à la question et va-t-il veiller à ce que les possibilités de fabrication soient réparties équitablement dans toutes les régions du pays et que l'on continue à envisager la possibilité de réaliser à Transcona les futurs projets de ce genre?

• (1540)

M. Mazankowski: Monsieur le Président, pour répondre à la première partie de la question, je crois pouvoir dire en ce qui concerne les audiences à l'égard de l'essai des trains sans fourgon de queue, que c'est moi-même et mes collègues qui avons pris cette initiative et que j'apprécie l'appui du député d'en face. Je tiens seulement à bien préciser que cette initiative a été prise par mes collègues et moi-même. De nouvelles audiences ont été demandées et j'ai transmis cette demande au CRTC dont j'attends la réponse.

Quant à la deuxième partie de la question, j'avoue ne pas être au courant de la déclaration à laquelle le député fait allusion. Je me ferai un plaisir de l'examiner ainsi que la requête du député. Je peux lui dire que le CN étant un réseau ferroviaire national qui appartient aux Canadiens, il est important que les contrats de fourniture de matériel et d'équipement s'inscrivent dans le cadre d'un plan d'achat tenant compte de toutes les régions du pays, y compris de l'atelier de Transcona.

Mme Mitchell: Monsieur le Président, je voudrais poser au ministre une question concernant le transport maritime, même si je sais qu'il vient d'une circonscription de l'intérieur. Comme il s'en souviendra, l'ancien gouvernement conservateur qui a eu la vie si brève avait fait des propositions plutôt positives à cet égard. Je voudrais savoir si son gouvernement et lui ont des suggestions à faire pour stimuler le transport maritime. En outre, que pense-t-il de la marine marchande canadienne?

M. Mazankowski: En fait, nous envisageons plusieurs initiatives visant à stimuler la construction navale, et l'acquisition de nouveaux navires s'inscrit dans le projet de réorganisation du réseau de traversiers de l'Est. Quatre nouveaux navires, dont l'un est déjà construit, doivent entrer en service. Ils nous permettront d'accroître notre capacité, d'accélérer le service, de jouir d'une plus grande flexibilité et, surtout, de fournir aux chantiers navals le travail dont ils ont besoin.